



## Démission et restitution du matériel + Documents de sorties

Par **Orlan31**, le **08/06/2021** à **00:37**

Bonjour,

Puis je solliciter votre aide

Suite à ma démission, je devrais restituer le matériel professionnel à mon employeur,

Mon lieu de travail habituel + domicile effectif est à 500km (télétravail, en prestation chez un client) tandis que mon contrat (mon adresse est celle parentale, à 10km de l'entreprise)

Est ce que l'employeur peut me contraindre à rendre le matériel physiquement ? (Au vu de ce que je fais perdre à mon entreprise, elle serait tenté à me faire payer j'imagine)

Les documents de type SDTC, Certificat Pole Emploi sont ils obligatoirement à récupérer physiquement ?

Merci encore

Par **P.M.**, le **08/06/2021** à **08:14**

Bonjour,

En tout cas, les documents inhérents à la rupture du contrat de travail sont quérables, c'est à dire que normalement vous devez aller les chercher...

Comme on ignore ce que vous demande exactement l'employeur pour la restitution du

matériel de l'entreprise et en quoi il consiste, il est difficile de vous répondre...

Par **Orlan31**, le **08/06/2021** à **08:20**

Bonjour,

Merci pour votre retour,

Téléphone pro + ordinateur portable